

Décision DG n°2021-245 du 08/06/2021 - Création d'un Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé auprès de la Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) jusqu'au 26 mars 2023, un Comité scientifique temporaire dénommé « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis ».

Article 2 : Le Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » a pour mission de participer à la surveillance du déroulement de l'expérimentation et de faire le cas échéant des propositions d'adaptation sur les modalités pratiques de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation. Au terme de l'expérimentation, il rend une analyse globale sur le déroulement de l'expérimentation.

Article 3 : Les membres du Comité scientifique temporaire sont désignés par la Directrice générale de l'ANSM à compter de leur nomination jusqu'au 26 mars 2023. Ces membres, qui peuvent être des représentants d'associations de patients ou des professionnels de santé, sont choisis en raison de leur expertise notamment dans les domaines de la thérapeutique, de la neurologie, de la cancérologie, de la douleur, des soins palliatifs, de la dispensation et de surveillance des produits de santé. Assiste également aux débats sans voix délibérative un représentant de la Direction générale de la santé. Les membres du Comité pourront conduire leurs travaux notamment à partir d'auditions.

Article 4 : Le Secrétariat du Comité scientifique temporaire est assuré par la Direction de la surveillance.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 08 juin 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe chargée des opérations

- En lien avec cette information

Décision DG n° 2023-26 du 16/02/2023
modifiant la décision DG n° 2021-245 du 8 juin
2021 portant création d'un Comité scientifique
temporaire « Suivi de l'expérimentation
française de l'usage médical du cannabis » à
l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Décision DG n° 2023-56 du 24/03/2023 -
Prorogation du mandat des membres du
Comité scientifique temporaire « Suivi de
l'expérimentation française de l'usage médical
du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 08/06/2021 - MIS À JOUR LE 27/03/2023

Décision DG n°2021-246 du 08/06/2021-
Nomination auprès du Comité scientifique
temporaire « Suivi de l'expérimentation
française de l'usage médical du cannabis » à
l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 05/07/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision n° 2022-109 du 04/07/2022 -
Cessation de fonction et nomination auprès du
Comité scientifique temporaire « Suivi de
l'expérimentation française de l'usage médical
du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS